

## Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Comité Syndical Séance du 22 mai 2015

**DBS17-2015**

Le 22 mai 2015, à 12 h 00, le Bureau du Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération, salle du Bureau, sous la présidence de Madame Sonia DE LA PROVÔTE, Président.

**En exercice : 42**
**Présents : 28**
**Votants : 29**
**Etaient présents :**
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « CAEN LA MER » :**

Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Dominique GOUTTE, M. Patrick LECAPLAIN, M. Michel PATARD-LEGENDRE, M. Jean-Marc PHILIPPE, M. Pascal SERARD, M. Dominique VINOT-BATTISTONI, M. Ludwig WILLAUME

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « DU PAYS DE FALAISE »**

Mme Clara DEWAELE-CANOUEL, M. Jean-Philippe MESNIL, M. Pascal POURNY

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « CŒUR DE NACRE »**

M. Franck JOUY, M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES "EVRECY ORNE ODON"**

M. Bernard ENAULT, M. Gérard LE BARRON

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « VAL ES DUNES »**

Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Xavier PICHON

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « SUISSE NORMANDE »**

M. Paul CHANDELIER, M. Michel BAR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES "ENTRE THUE ET MUE"**

M. Loïc CAVELLE, Mme Béatrice TURBATTE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « DU CINGAL »**

M. Jean-Claude BRETEAU, M. Bernard LEBLANC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES "CABALOR"**

M. Olivier PAZ

**COMMUNAUTE DE COMMUNES "VALLEE DE L'ORNE"**

M. Hubert PICARD

**COMMUNAUTE DE COMMUNES "ENTRE BOIS ET MARAIS"**

M. Jean-Claude GARNIER

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir :**
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAEN-LA-MER**

M. Joël BRUNEAU (pouvoir à Mme Sonia DE LA PROVOTE)

**CREATION D'UN POSTE  
ANIMATEUR LEADER**

Le Président certifie que cette délibération a été affichée à la porte du siège du Syndicat Mixte Caen-Métropole le :

Que la convocation du Bureau a été envoyée le :

**13/05/2015**

Transmise à la Préfecture le :

Envoyé en préfecture le 03/06/2015

Reçu en préfecture le 03/06/2015

Affiché le

Berger  
L'ÉTOILE

**Etaient excusés :**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « CAEN LA MER » :**

M. Grégory BERKOVICZ, M. Christian DELBRUEL, M. Marc POTTIER, M. Thierry SAINT

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « PAYS DE FALAISE »**

M. Claude LETEURTRE, M. Eric MACE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES "PLAINE SUD DE CAEN"**

M. Philippe JOUIN

**OBJET : CREATION D'UN POSTE ANIMATEUR LEADER****Exposé :****LEADER**

Pour rappel, la Région Basse-Normandie a lancé un appel à candidatures LEADER 2014-2020. Trois orientations régionales de la Basse-Normandie sont déclinées dans le cadre du programme LEADER:

- Priorité 1: le développement territorial équilibré
- Priorité 2: la transition écologique et énergétique et le développement durable des territoires
- Priorité 3: l'attractivité territoriale par les services à la population

Le Syndicat a décidé de répondre à l'appel à candidature. A la rencontre des besoins exprimés par le territoire et des attentes de la région Basse-Normandie, la stratégie définie se fonde donc sur la priorité ciblée et multisectorielle suivante : « RENFORCER LES CAPACITES D'ADAPTATION, D'INNOVATION ET DE COOPERATION DES ACTEURS POUR UN TERRITOIRE EQUILIBRE, ATTRACTIF ET INNOVANT ». Au regard des priorités de la région Basse-Normandie indiquées dans l'appel à candidatures, le programme LEADER 2014-2020 offre l'opportunité de répondre à 3 grands enjeux prioritaires identifiés sur le territoire.

S'agissant de l'animation et du suivi du programme, si le dossier de candidature déposé par Caen Normandie Métropole est retenu, la mise en œuvre du programme se fera à partir de septembre 2015. Il conviendra dès lors de recruter un animateur à temps complet et un gestionnaire sur un demi-poste.

Les missions du poste d'animateur seront les suivantes :

**Pilotage de la mise en œuvre du programme :**

- La diffusion de la stratégie LEADER auprès des acteurs du territoire,
- L'appui à l'émergence de projets,
- L'accompagnement des porteurs de projets : montage, le suivi et la valorisation des projets (dont visite de terrain)
- Le suivi financier du programme
- La communication sur le programme,
- L'information et l'appui des acteurs du territoire,
- Le lien avec les autres instances du territoire (Conseil de développement, Comité Syndical, commissions du Pays/politiques contractuelles, Communautés de communes),
- La mise en œuvre du programme,
- Le Lien avec le service référent (Région Basse-Normandie,)
- L'animation de la coopération avec d'autres GAL,
- La participation au réseau rural régional et national ainsi que LEADER France,
- Le développement de partenariats locaux et européens (dans le cadre de la coopération transnationale),
- L'évaluation du programme,
- L'animation et coordination des différentes instances de mise en œuvre du programme.

Veille et prospection sur de nouvelles sources de financements européennes :

- assistance et conseil dans la définition et la mise en œuvre d'une ~~stratégie de mobilisation des fonds européens~~ pour le territoire du Pays de Caen / SCOT Caen Métropole) ;
- mise en place d'un système de veille sur les appels à projets européens, sur tout sujet pouvant concerner un acteur du développement du territoire ;
- développement de partenariats à l'échelle départementale, régionale, nationale, européenne pour garantir un accès efficace à l'information.

PROFIL :

- Bac+5 en aménagement du territoire - développement local - politiques européennes ;
- première expérience indispensable sur un programme LEADER.

Proposition :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale,

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 17 mars 2015 autorisant la constitution du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole au 1er avril 2015 ;

Vu les statuts de Caen Normandie Métropole ;

Vu l'avis favorable de la commission « administration générale » du 19 mai 2015,

Considérant le budget primitif 2015 et notamment sa partie charges de personnel adopté par le Comité syndical le 6 mars 2015,

Considérant la nécessité de créer un poste de catégorie A, emploi de contractuel pour une durée de 3 ans, reconductible une fois,

Le Président propose à l'assemblée,

Pour les contractuels

- la création d'un poste de animateur "Leader" de catégorie A, filière administrative ou technique, non permanent à temps complet.

Le tableau des emplois des contractuels sera ainsi modifié à compter à compter du 1 septembre 2015,

Cadre d'emploi : catégorie A (filiale administrative ou technique)

- ancien effectif 3

- nouvel effectif 4

Vote :

Le Bureau, après en avoir délibéré, l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ADOPTE la modification du tableau des effectifs en conséquence,
- PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois inscrits au budget sont suffisants, chapitre 012, charges de personnel.
- AUTORISE le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 03/06/2015

Reçu en préfecture le 03/06/2015

Affiché le

Reçu en préfecture

Cette délibération sera notifiée au Trésorier Principal, et transmise au Centre de gestion et en Préfecture

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme

**Le Président**

**Sonia de la PROVÔTÉ**



Envoyé en préfecture le 03/06/2015

Reçu en préfecture le 03/06/2015

Affiché le

